



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

EXAMEN D'APTITUDE (Pharmaciens)

Rattrapage

Si vous devez faire du rattrapage, les mesures requises seront décrites dans la lettre vous annonçant les résultats de votre troisième tentative malheureuse de passer l'examen.

Les activités de rattrapage doivent commencer *après* la date apparaissant sur la lettre des résultats, et être terminées *dans l'année précédant* votre quatrième et dernière tentative, afin qu'on puisse les considérer comme valides en regard des exigences énoncées. Les documents confirmant que vous avez réussi la mise à jour exigée doivent parvenir au BEPC, par courriel, au moins trois semaines avant la date de l'examen. Le BEPC doit cependant recevoir votre demande d'admission au plus tard à la date limite établie.

Assurez-vous d'être bien préparé(e) avant de vous présenter pour votre quatrième et dernière tentative d'examen. Si vous échouez à votre quatrième tentative, vous ne pourrez plus poursuivre votre démarche en vue du certificat du BEPC.

Nous vous conseillons fortement de vous désister de l'examen, en cas de maladie ou autre situation exceptionnelle, comme un deuil, pouvant affecter votre rendement à l'examen. Si vous vous désistez avant le début de l'examen, cette séance ne comptera pas comme étant une reprise.

Il est important d'appliquer les mesures de rattrapage appropriées, car les options ne sont pas les mêmes, s'il s'agit de la partie I (QCM) ou de la partie II (ECOS) de l'examen. Vous devez réussir des activités distinctes pour la partie I (QCM) et la partie II (ECOS), si vous échouez trois fois à chacune des parties.

Heures de pratique professionnelle *pour la partie I (QCM) ou la partie II (ECOS)* :

Exigence : Cinq cents (500) heures de pratique professionnelle, sous la supervision d'un pharmacien détenteur du permis d'exercice, dans le cadre de soins directs aux patients dans une pharmacie canadienne. Les heures doivent être travaillées de façon continue, à raison d'un minimum de 20 heures par semaine. Une fois les 500 heures accomplies, le pharmacien superviseur doit envoyer par la poste le formulaire idoine, dûment rempli, au BEPC.



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

Objectif : Acquérir plus d'expérience dans l'exercice étendu de la profession, sous la supervision et le mentorat d'un pharmacien qui comprend vraiment l'importance des compétences et attentes d'un pharmacien débutant se préparant à une quatrième (et dernière) tentative. Votre pharmacien superviseur devrait vous aider à découvrir vos lacunes et la façon de les combler, et faire le suivi des progrès de votre préparation en vue de l'examen.

Crédits de formation continue *pour la partie I (QCM) seulement :*

Exigence : Obtenir un minimum de 78 UFC lors d'activités d'apprentissage. Ces activités doivent être approuvées par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP) ou un organisme de réglementation provincial. À l'obtention d'au moins 78 UFC, envoyez au BEPC les certificats ou lettres de confirmation par la poste.

Les candidats peuvent consulter le site Web du CCCEP pour s'informer des activités de formation continue acceptables :

https://www.cccep.ca/learning_activities/advance_search.html

Pour trouver les programmes visant les pharmaciens, choisir « Pharmaciens », puis « Search », pour voir la liste des activités regroupées par sujet.

Objectif : Choisir les activités d'apprentissage, qui permettront effectivement de combler vos lacunes et de répondre à vos besoins de formation, est de la plus haute importance, si vous voulez que votre rattrapage soit fructueux. Il est tout aussi important de choisir des formations couvrant les sujets courants de la pratique professionnelle.



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

Cours à l'université ou programme universitaire de rattrapage pour la partie I (QCM) seulement :

Exigence : Réussir un cours universitaire complet (c.-à-d., un crédit entier) lié à l'exercice de la pharmacie OU un programme exhaustif de rattrapage en pharmacie dans une université canadienne. Une fois cette exigence remplie, au BEPC, par la poste, le(s) certificat(s) le confirmant au BEPC.

Objectif : Choisir un cours universitaire, qui permettra effectivement de combler vos lacunes et de répondre à vos besoins de formation, peut être tout un défi. Si vous choisissez cette option, nous vous conseillons vivement de communiquer avec nos services, avec les détails du cours que vous voulez suivre, afin de vous assurer qu'il est acceptable.

Réussir un programme universitaire de rattrapage exhaustif est l'option recommandée, car elle vous aidera à acquérir les connaissances, habiletés et compétences requises pour l'exercice de la pharmacie au Canada. L'Université de Toronto et l'Université de la Colombie-Britannique offrent des programmes de rattrapage.